



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-sept, le 27 avril à 20h30, les membres du conseil municipal de LANTENNE-VERTIERE se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, JJ VITTOT, S VANDENBUSSCHE, G DECURE, L CLERC, R DEBERNARD, F LAZERAT, K ODILLE, C SIMON, C TRIVELLIN (a pouvoir de R FASSETNET).

Secrétaire de séance : Françoise LAZERAT

I CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISSION CSPS CONCERNANT :

Quatre entreprises ont été consultées et deux ont répondu. Les devis vont de 1610 € HT à 2515 € HT.

Le conseil a voté à l'unanimité pour l'entreprise Roy Nicolas pour un coût de 1610 € HT.

II CHOIX DE L'EMPRUNT POUR LE FILTRE PLANTE DE ROSEAUX :

Plusieurs banques ont été consultées concernant l'emprunt pour la réalisation du filtre planté de roseaux. A ce jour on nous propose des emprunts sur 20/25 ans et 30/35 ans. Le dossier est en cours d'étude.

III SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil accorde à l'unanimité les subventions suivantes :

- 500€ à la Mam à Bulles demandés pour l'achat de meubles
- 500€ à La Lanvertoise demandés pour l'achat de chapiteaux
- 600€ au foyer Rural Les Ban'nos pour le renouvellement de matériel sportif et la fermeture des placards dans la salle des associations.
- Radio Clic et Tera Luna ont demandé une subvention globale de 1000€ pour leur représentation dans le village. Après délibération, il est accordé à 7 votes pour et 4 abstentions de leur accorder à chacun 400€.

IV RENOUELEMENT DE LA CARTE D'ACHAT PUBLIC :

Le contrat de la carte d'achat public arrive à échéance. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de ce contrat.

IV INDEMNITES DU TRESORIER MR HENRIOT GILDAS :

Le conseil vote à l'unanimité le paiement de l'indemnité de Mr Henriot Gildas pour un montant de 427,16 € brut.

V DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE :

Il est prévu de mettre du bicouche dans les 3 allées du cimetière afin d'être en conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite . Le coût prévisionnel des travaux est de 25620 € HT. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, sollicite l'Etat pour obtenir une subvention de 30% au titre de la DETR.

VI DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES :

Il est prévu de refaire le toit de la salle des fêtes afin de supprimer les plaques de fibrociments existantes qui contiennent de l'amiante, par des panneaux photovoltaïques du côté sud et par des tôles de l'autre côté ainsi que de renforcer l'isolation.

Le coût prévisionnel des travaux est de 89762 € HT.

Le conseil vote à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DSIL (25%) pour financer ces travaux.

VII DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDED POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le SYDED pour obtenir une subvention de 25% du montant des travaux à savoir 43313 € HT (panneaux photovoltaïques).

VII CESSION DE BIENS :

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre au plus offrant un lot de petites tuiles plates ainsi qu'un monte-botte de foin.

VII QUESTIONS DIVERSES :

- Le bureau d'étude à présenter une nouvelle esquisse pour l'aménagement de la place de la fontaine. Les relevés topographiques ont été faits. A la prochaine réunion, le bureau d'étude présentera le projet en 3D.

- L'opération emploi jeune pour cet été est reconduite.

- Une étude thermique a été réalisée sur les bâtiments de la commune par le SYDED qui a permis de mettre en évidence certaines faiblesses. Une étude complémentaire va être lancée.

- L'enquête publique pour la carrière a été validée.

- L'enquête publique pour la modification du PLU se fera du 14 mai au 14 juin.
- Suite à la demande de vente à la commune par un administré propriétaire d'un terrain faisant partie d'un espace réservé dans le PLU, il a été demandé une estimation par le Domaine. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.
- Un administré a adressé un courrier au conseil municipal pour un problème d'écoulement des eaux pluviales sur le chemin devant chez lui. Les trous sur la route seront rebouchés et le dossier sera traité par la commission voirie afin de trouver une solution adaptée.
- Relance de la Mam à Bulle pour la création d'un espace extérieur devant leurs locaux. Le conseil propose des barrières amovibles.
- Dernières réunion du CCAS :
 - Reconduction des cartes jeunes
 - Reconduction de l'opération brioche
 - Repas des anciens
- Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 25 mai.

La séance est levée à 23h45.